



# Communiqué

## Participation

### Lausanne lance la 7<sup>e</sup> édition de son Budget participatif

La Ville de Lausanne invite la population à proposer des projets pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers et renforcer le vivre-ensemble. Ce dispositif de démocratie locale permet aux habitantes et habitants de soumettre puis de choisir des initiatives, qui seront financées par la Ville. Pour cette édition, une enveloppe de CHF 200'000.- est mise à disposition afin de soutenir des projets citoyens et de renforcer la participation de la population à la vie locale.

Du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 3 janvier 2027, toutes les personnes qui habitent à Lausanne peuvent proposer un projet pour leur quartier, quel que soit leur âge ou leur nationalité. Pour déposer un projet, il faut former un groupe de 3 personnes au moins et obtenir le soutien de 10 parrains et marraines. Chacune et chacun peut proposer une idée simple et concrète pour améliorer la vie du quartier et contribuer au bien commun.

Pour être retenus, les projets doivent renforcer la cohésion sociale et le lien entre habitantes et habitants, tout en favorisant les collaborations et les échanges. Ils doivent être gratuits, ouverts à toutes et tous, et sans but lucratif. Le montant demandé peut atteindre CHF 20'000.- par projet, avec un plafond fixé à CHF 10'000.- pour les projets d'événements ponctuels. L'équipe du Budget participatif accompagne les participantes et participants à chaque étape, de l'idée initiale à la constitution du dossier.

### Un dispositif qui séduit

Depuis 2019, Lausanne est une ville pionnière en Suisse dans le domaine du budget participatif. Ce dispositif rencontre un fort intérêt auprès de la population : 155 projets ont été déposés, 122 soumis au vote et 66 soutenus. Parmi les projets réalisés figurent une champignonnière, des journées culturelles pour enfants, des équipements sportifs en plein air ainsi que des ateliers culinaires et artistiques. L'édition 2024-2025 confirme cet engouement avec 18'630 votes enregistrés.

### Modalités de participation

Les projets peuvent être déposés jusqu'au 3 janvier 2027 sur la [plateforme Lausanne participe](https://www.lausanne.ch/budget-participatif).

Une fois déposés, les projets feront l'objet d'une étude de faisabilité entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 avril 2027. La population sera ensuite invitée à voter pour ses projets favoris du 23 août au 30 septembre 2027. Les projets lauréats seront annoncés le 13 décembre 2027.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur [www.lausanne.ch/budget-participatif](https://www.lausanne.ch/budget-participatif)

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- David Payot, conseiller municipal, Direction enfance, jeunesse et quartiers, +41 78 647 12 86
- Simone Horat, chef du Service quartiers, jeunesse et familles, +41 21 315 62 10

Lausanne, le 1<sup>er</sup> juin 2026